

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 18 octobre 2019

Délibération n° 2019 – 18/10/2019 – 14

*Désignation d'un membre du conseil d'administration pour siéger
à la commission « Biodiversité et campus »*

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU la délibération du conseil d'administration n°2019-23/09/2019-18 du 23 septembre 2019 approuvant la création d'une commission « Biodiversité et campus »

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1 Suffrages exprimés : 25
Membres présents : 16 Membres représentés : 10 Total : 26	Pour : 25 Contre : 0

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la nomination de Monsieur David COUSSON pour siéger à la commission « Biodiversité et Campus ».**

Dijon, le 21 octobre 2019

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement